Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

0 7 JAN. 2025 Publié le

COMMUNE DE TINTENIA(ID : 035-213503378-20241220-DELIB20241220N6-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués

se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

Présents 19 Votants

Etaient présents: Mmcs et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalic, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, ANDRÉ Marie-Thérèse, LEMARCHANDEL Franck, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEIL Christophe, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, MORIN-LOUVIGNY Isabelle. Etaient absents excusés: BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / QUENOUILLÈRE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GIOT Stéphanie donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / ARRIBARD Martine donne pouvoir à MARTINIAULT Anne-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à DELVILLE Nathalie Etait absente: DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE, à qui il est adjoint un auxiliaire.

6- Renouvellement de la convention d'assistance technique pour le système d'assainissement collectif avec Labocéa

Rapporteur: M. Toczé, maire.

Le Maire,

Christian TOCKÉ

Vu l'article L.32132-1-1 du CGCT, le Département propose aux collectivités éligibles une assistance technique en assainissement collectif.

Vu que la convention actuelle arrive à échéance le 31.12.2024,

Vu le projet de convention d'assistance technique proposé par le Département d'Ille et Vilaine pour l'assainissement collectif à la commune,

Considérant que la commune est éligible à ce service au titre de l'année 2025, il est proposé d'approuver la convention d'assistance technique pour le système d'assainissement avec Labocéa, laboratoire public interdépartemental, pour une période d'un an et aux conditions tarifaires suivantes : 0.41€/habitant DGF. (tarif identique à 2020)

Il est précisé que la collectivité pourra interrompre la convention à tout moment. (préavis de trois mois).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- approuve le renouvellement de la convention d'assistance technique pour le système d'assainissement de la station d'épuration avec le laboratoire public interdépartemental Labocéa
- autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Nathalie DEVILLE